

Histoire & Mémoire



Pour la plupart de nos contemporains, les archives, c'est l'histoire et la mémoire, une histoire ancienne, une mémoire patrimoniale et collective. Mais plus nombreux qu'on ne l'imagine sont nos concitoyens pour qui le recours aux archives répond à une urgente immédiateté et commande leur proche avenir. Je pense à ceux qui, après parfois une pénible errance d'administration en administration, s'adressent au service des archives départementales, que ce soit à titre personnel ou comme mandataire d'un tiers. Ils ont des droits à établir, et bien souvent des droits à la retraite qu'ils espèrent prendre demain ou après-demain. L'évocation forcément rapide de ce sujet dans la présente livraison d'*Histoire et Mémoire* annonce d'autres articles sur les différents types de recherches à caractère administratif effectuées à la demande de particuliers ou d'institutions pour compléter des dossiers individuels.

Plus habituel pour nos lecteurs, le signalement des travaux de classement des documents nouvellement mis à la disposition des usagers. Tout d'abord les archives de l'ancienne conservation des eaux et forêts, transmises par le service départemental de l'Office national des forêts. Ils n'ont pas l'ampleur des fonds des départements montagneux de L'Est ou du Midi ni *a fortiori* de ceux de l'Île-de-France. Mais, parce que le bois était rare dans le Pas-de-Calais, ils renseignent sur le rapport particulier des populations avec cette ressource naturelle, dont la houille a pris ici très tôt la place dans les foyers.

Quant au riche fonds des minutes des notaires d'Ardres, dont le classement s'achève, on a choisi de lever le voile de manière sélective sur lui, en parlant d'une dynastie de notaires et en présentant quelques actes peu courants, tirés comme des pépites d'un ensemble volumineux et cohérent qui donnera aux chercheurs un champ d'investigation de près de trois siècles.

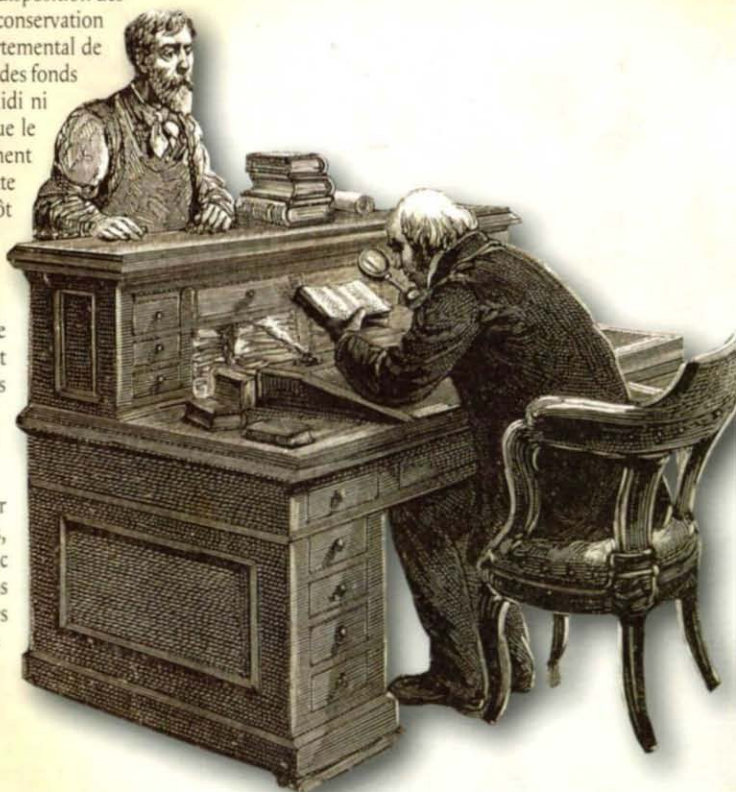
Le travail de fourmi des archivistes leur donne le privilège du découvreur de terres vierges, du Christophe Colomb des papiers oubliés et donc d'interlocuteurs pertinents des usagers dont les pas sont souvent guidés dans leurs enquêtes, qu'elles soient de pure nécessité (avant la retraite) ou de vrai plaisir (après la retraite).

Roland HUGUET
Président du Conseil général

n° 36



éditorial



Ardres : trois siècles d'histoire à travers quatre études notariales

Ardres, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Calais, se situe dans la partie septentrionale du Pas-de-Calais, anciennement nommée Basse-Picardie.

Jusqu'en 1787, cette petite ville était le siège d'une subdélégation de l'intendance d'Amiens. Elle devient naturellement chef-lieu de canton dès 1790.

Sous l'Ancien Régime, il existait à Ardres quatre études de notaires. Sur ces quatre études d'Ardres, dont les fonds ont tous été versés aux archives départementales, trois sont dorénavant classées (4 E 14, 4 E 16 et 4 E 17), et la dernière (4 E 15) est en cours de traitement. Elles totalisent 113 mètres linéaires et les plus anciennes remontent à 1587.

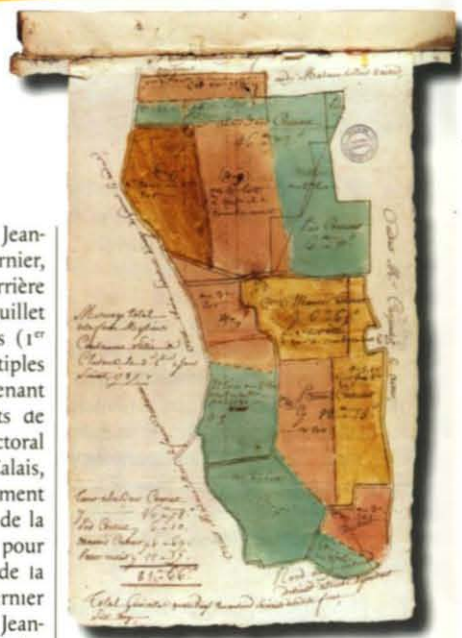
Parmi les titulaires de ces offices, figurent plusieurs générations de Garnier (4 E 14) : le premier, Raulin Garnier, n'exerce que durant une bonne dizaine d'années (1690 à 1703) alors que son fils, Pierre-Paul-Raulin Garnier, né le 30 avril 1717, maire d'Ardres, assure les fonctions de notaire de 1744 jusqu'au 2 juillet 1787, peu avant son décès (7 juillet

1787). Lui succède alors son fils, Jean-Baptiste-Pierre-François-Benoît Garnier, le 12 juillet 1787. Sa longue carrière dans le notariat s'achève le 31 juillet 1820, quatre ans avant son décès (1^{er} novembre 1824). Il assume de multiples fonctions telles que maire, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Tournehem, membre du collège électoral du département du Pas-de-Calais, receveur du bureau de l'enregistrement d'Ardres, capitaine de compagnie de la garde nationale d'Ardres, expert pour l'estimation des biens nationaux de la commune d'Ardres... C'est en dernier lieu son successeur et parent Jean-Nicolas Lesaffre qui rompt la chaîne des Garnier.

Parmi la diversité et la richesse des actes, figurent un certain nombre d'actes en rapport avec cette famille qui passait ses actes chez un confrère. On découvre par exemple celui du 13 mai 1748 qui nous fait connaître l'alliance de la famille Garnier avec la famille Saint-Just, installée dans l'Ardrésis depuis 1637 et ayant joué un rôle important dans la vie locale. Il s'agit du contrat de mariage de Pierre-Paul-Raulin Garnier et Marie-Marguerite de Saint-Just, passé devant Me Aubert à Ardres (cote : 4 E 16/53).

Se trouve par ailleurs, dans la même étude, le partage de la veuve de Raulin Garnier entre ses enfants Pierre-Paul-Raulin et Charles Garnier le 28 mars 1750 (cote : 4 E 16/54).

Un autre acte, des plus intéressants, apparaît dans le fonds de l'étude 4 E 14. Il s'agit de la souscription du « testament mystique » (c'est à dire écrit par le testateur lui-même ou une personne qui a sa confiance) de Jean-Baptiste Garnier en date du 28 octobre 1824 (cote : 4 E 14/165). Jean-Baptiste Garnier, allié comme son père à la famille Saint-Just de par son mariage avec Louise-Henriette-Eulalie de Saint-Just en 1810, sans enfants, nomme



Plan du mesurage de la ferme Combremont, 22 décembre 1787 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 E 14/95)

Antoine-François de Saint-Just comme légataire principal de l'ensemble des archives que sa famille et lui-même ont constituées depuis son installation dans l'Ardrésis à la fin du XVII^e siècle. Dans son testament, il les recommande tout particulièrement : « J'aime à croire, disait-il, [que mon légataire] voudra bien donner une attention et des soins tout particuliers aux manuscrits contenant dans beaucoup de fatras des choses très précieuses à la famille et à l'histoire du pays. J'en avais commencé une table générale, mais il n'est pas probable que je puisse la compléter... » Il convient d'ajouter ici qu'une partie de ce fonds fait partie des collections départementales (chartrier de Bois-en-Ardres, classé et répertorié depuis 1984, sous-série 15 J).

Ce testament présente l'originalité d'être écrit sur les premières pages de la propre main du testateur puis, en raison de sa faiblesse, complété par son successeur et cousin Jean-Nicolas Lesaffre. De plus, est annexée à l'acte l'enveloppe qui le contenait, cachetée en six endroits de cire noire.

Examinons maintenant des actes remarquables extraits arbitrairement de



Plan des rues et du pavé de la ville d'Ardres en 1763 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, CPL 1086 C)

ces très riches minutes. Tout d'abord, un inventaire après décès de 90 pages du seigneur de Roghes de Combremont, décédé le 18 septembre 1786 au château de Combremont à Louches. Commencé le 30 octobre 1786, l'inventaire n'a été clos que le 29 novembre suivant (cote : 4 E 14/94). Toujours en rapport avec cet acte, se trouve l'année suivante, à savoir le 22 décembre 1787, une déclaration par Jean-Louis-Marie-Joseph de Roghes de Combremont, fils du précédent, et ses cohéritiers, pour signaler les erreurs commises dans le partage consécutif au décès de leur parent (cote : 4 E 14/95). Les experts sont mis en cause en ces termes : « erreurs relatives aux abouts et listes des parties de la ferme, lesquels ne sont pas désignés aussi exactement qu'on avoit lieu de l'attendre de la sagacité des experts »... A la fin de cet acte, est annexé un plan en couleur portant la modification de la contenance des lots (voir photo).

Le contrat de mariage peut, lui aussi, contenir bon nombre de renseignements. Celui de Jean-Louis-Marie-Joseph de Roghes, cité précédemment, et Marie-Charlotte-Emilie-Gaspardine Raoul de Rudeval en date du 18 août 1787 (cote : 4 E 14/95) est une curiosité. Comme si les contractants avaient été mus par un pressentiment, deux ans avant la nuit du 4 août, ils demandaient au notaire d'énumérer l'ensemble de leurs titres de noblesse, très nombreux, qui établissent leur généalogie sur plusieurs siècles. Plus curieux encore, le même sollicite le 23 janvier 1828 une copie littérale de ce contrat de mariage où apparaissent tous ses titres de noblesse, seule pièce justificative qui subsiste après la Révolution, ceci afin de favoriser l'admission de ses petits-enfants dans les écoles militaires !

On s'aperçoit ainsi que des pièces annexes de toutes sortes sont parfois jointes aux minutes, notamment les affiches lors de ventes aux enchères de

biens (voir photo, cote : 4 E 14/137).

Pour finir ce florilège, citons un dernier inventaire de 132 pages, qui recense les biens de la communauté de Charles-Joseph-Gustave de Gomer (fils de Charles-Auguste de Gomer et d'Eléonore-Marie-Claudine-Charlotte Dampleman de La Cressonnière) et Joseph-Marie-Adélaïde de Partz de Pressy, sa veuve, du 27 novembre au 17 décembre (cote : 4 E 14/194), au château de Wolphus, hameau de Zouafques. Il renferme en effet la composition du « cabinet des oiseaux » dans lequel sont exposés une grande variété d'oiseaux empaillés de toutes espèces et de toutes contrées dont certains sont peu connus de nos jours : « taquets, grosbes, casse-noix, lambattes, plongeurs, angoule-vent, bec-croisés, perdrix, bécasses, aigles, hirondelles et hirondelles de mer, grèbes, pluviers, poules d'eau, bergeronnettes, mésanges, roitelets, bruants, bécassines, martins-pêcheurs, étourneaux, pies grèches, merles, coucous, éperviers, hiboux, faucons, corbeaux... » Une collection d'œufs et un cabinet d'histoire naturelle viennent compléter le tout. On découvre également, phénomène plus courant, l'énumération de tous les livres contenus dans la bibliothèque dont une grande partie traite de la religion.

Le chercheur intéressé par l'histoire de l'Ardrésis bénéficie dorénavant des sources des archives notariales d'Ardres depuis la fin du XVI^e siècle qui s'ajoutent à celles du précieux complément fourni par le chartrier de Bois-en-Ardres (sous-série 15 J) et des archives communales déposées (E DEP 38), dont les documents les plus anciens remontent à la seconde moitié du XVI^e siècle (un répertoire numérique détaillé de ce fonds a été publié en 1989).

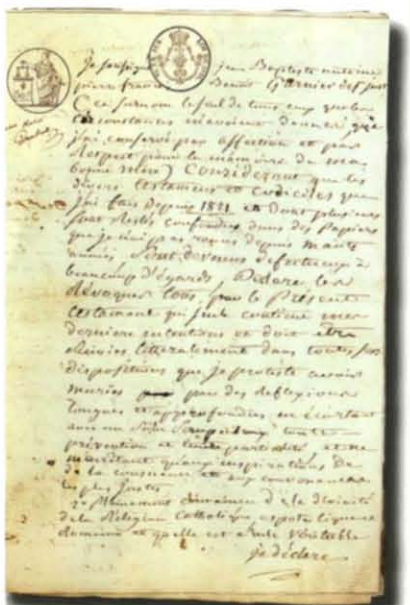
C. Courbot et E. Leroy

Affiche de vente aux enchères, 22 messidor an XIII

(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 E 14/137)

Le dépouillement des minutes notariales permet de dénombrer bon nombre d'actes de tous genres concernant les familles : inventaires après décès, ventes, baux, cautionnements, compromis, donations, legs, testaments, partages, rentes, transactions... Nous n'avons sélectionné que des documents « familiaux » mais toute la vie sociale, économique (moulin), religieuse (acte de profession), politique (certificat de civisme), militaire (contrat de remplacement) est concernée par les actes de notaires.

C'est la loi du 29 septembre 1791 qui supprima les notaires royaux, seigneuriaux et apostoliques, ainsi que la vénalité et l'hérédité des offices. Celle du 25 ventôse an XI organisa le notariat tel que nous le voyons à ce jour. Il convient de rappeler que les actes notariés sont des archives publiques. Le décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979, pris en application de la loi du 3 janvier précédent, fixe à 100 ans le délai au cours duquel les notaires assurent eux-mêmes la conservation de ces documents. Après ce laps de temps, la législation rend le versement obligatoire aux archives départementales, dont l'une des missions principales consiste à effectuer le conditionnement et le classement afin d'assurer la communication des documents au public.



Testament de Jean-Baptiste Garnier, 28 octobre 1824 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 E 14/165)



Le fonds de la direction départementale

de l'Office national des forêts

Le fonds des archives de la direction départementale de l'Office national des forêts (ONF) vient d'être classé et inventorié par M^{lle} Céline Picquendar, stagiaire aux Archives départementales.

Versé à l'origine en série W (documents postérieurs à 1940), le fonds comprend des documents datant du XVIII^e siècle aux années 1970, qu'il a fallu reclasser en sous-série 7 M (administration générale et économie ; agriculture, Eaux et Forêts) et en série W, conformément au cadre de classement réglementaire en vigueur au sein des archives départementales. L'ensemble représente près de 9 mètres linéaires. Ces archives sont consultables au centre Mahaut-d'Artois (7 M 87 à 7 M 133) et au centre Georges-Besnier (1312 W 1-63).

L'Office national des forêts, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle de l'État (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires rurales et ministère de l'écologie et du développement durable), succède en 1966 à l'administration des Eaux et Forêts, l'une des plus anciennes de France, marquée au cours de sa longue existence par les réformations du temps de Colbert et du début du XVIII^e siècle, et, plus près de nous, par la promulgation du code forestier de 1827, base d'une longue reconquête après les désastres de l'époque révolutionnaire et impériale. Ses attributions sont la gestion des forêts et terrains à boisier appartenant à l'État, la mise en œuvre du régime forestier

dans les forêts des collectivités locales ou des établissements publics, l'aide aux propriétaires de bois particuliers, l'accueil et la sensibilisation du public à l'environnement. Le fonds d'archives conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais a été versé en 1984, à la veille d'une réorganisation administrative de l'Office, par la direction départementale d'Arras (créée le 1^{er} janvier 1970) dont dépendaient les subdivisions de Boulogne-sur-Mer et de Valenciennes, ce qui explique la présence de nombreux documents relatifs à la gestion de forêts du département du Nord. En août 1986, l'ONF modifie son organisation territoriale et regroupe ses structures de direction à Lille, entraînant la fermeture du centre d'Arras.

Diversifié, souvent riche, ce fonds traite à la fois des travaux forestiers et de l'entretien courant des forêts, des projets d'aménagement forestier, de la gestion économique et de l'exploitation des espaces boisés, de la mise en valeur des espaces boisés auprès du public, ainsi que de la chasse, de la pêche et de l'entretien des dunes. Le plan de classement adopté s'organise autour de cinq grands thèmes : administration générale, gestion des forêts domaniales, gestion des forêts soumises au régime forestier, gestion des bois appartenant à des particuliers, autres domaines de gestion (dunes, pépinières, pêche et environnement).

La nature des dossiers et documents présents dans le fonds est variée : livrets d'ordre et de travaux pour les préposés des Eaux et Forêts ; états signalétiques des forêts domaniales, communales et des bois d'établissements publics ; sommaire des produits des bois communaux ; rapports, plans et correspondance relative à la gestion administrative des forêts ; dossiers des délimitations et bornages des terrains de particuliers en lisière des forêts ; dossiers de demandes de construction à distance prohibée ; état signalétique des maisons forestières ; projets d'aménagement de la fin du XIX^e siècle des principales forêts de la région ; statistiques (concernant, entre autres, l'exploitation des forêts, les



Plan général du domaine d'Hardelot et de ses environs, 1930 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1312 W 42)

plantations effectuées)...

Ces archives désormais classées et inventoriées pourront apporter aux chercheurs des informations relatives, principalement, aux forêts de l'Abbé et de Val-Joly (communes de Liessies, Trélon et Epe-Sauvage), de Bois L'Abbé (commune d'Ors), de Boulogne-sur-Mer (communes de Bainethun et La Capelle-lès-Boulogne), de Desvres (communes de Desvres, Bournonville et Crémarest), de Guînes (commune de Guînes), d'Hardelot (commune de Condette), d'Hesdin (commune d'Huby-Saint-Leu), de Mormal (commune de Locquignol), de Nieppe (commune de Morbecques, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel), d'Olhain (communes de Fresnicourt-le-Dolmen, Maisnil-lès-Ruitz, Barlin et Hersin-Coupigny), de Rihoult-Clairmarais (communes de Clairmarais et Arques), de Tournehem (communes de Tournehem, Bonningues-lès-Andres, Seninghem).

Ce fonds d'archives de l'Office national des forêts permet aux chercheurs d'étudier sur la durée l'évolution de la gestion économique et environnementale des espaces forestiers (politiques successives de l'aménagement forestier, évolution des missions de l'ONF vers des préoccupations environnementales et de mise en valeur du patrimoine naturel...). Par ailleurs, le répertoire numérique rédigé à l'occasion de ce classement facilite l'exploitation de ces documents et donne les sources complémentaires relatives aux forêts et cours d'eau conservées aux Archives départementales du Pas-de-Calais.

Ivan Pacheco

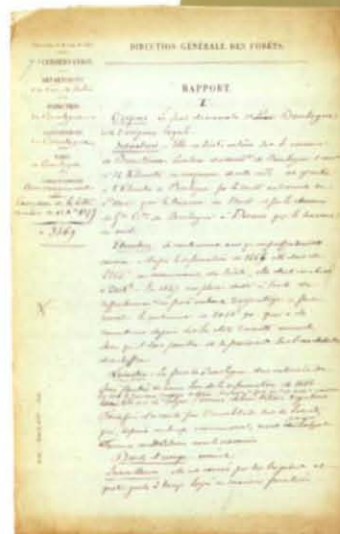
Loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964 créant l'Office national des forêts et son décret d'application n° 64-1264 du 7 décembre 1965 portant règlement d'administration publique pour l'article 1^{er} de la loi n° 64-1278. Les conservateurs des eaux et forêts ont disparu à cette époque.



Photographies du stand de l'administration des Eaux et Forêts à la foire-exposition de la Côte d'Opale à Calais tenue du 16 au 18 juillet 1960 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1312 W 61)



Photographie prise à l'occasion de la révision de l'aménagement de la forêt de Nieppe, fin des années 1950 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1312 W 36)



Rapport sur l'aménagement de la forêt de Boulogne-sur-Mer, 1880 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 7 M 113)

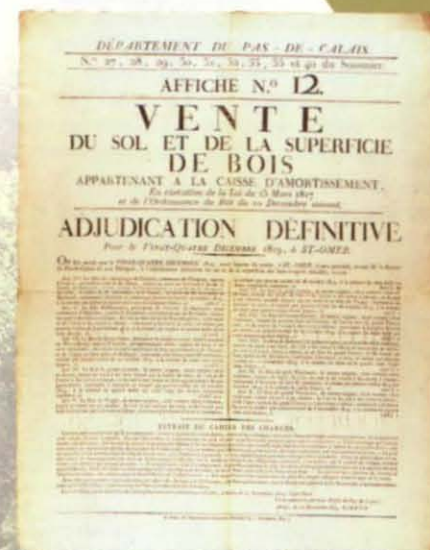


Le régime forestier est un ensemble de règles de gestion que l'on trouve pour l'essentiel dans le livre premier du code forestier. Son champ d'application est défini par l'article L 111-1 du code forestier. Les bois soumis au régime forestier sont :

- les bois, forêts et terrains à boisier faisant partie du domaine de l'État ou sur lesquels l'État a des droits de propriété indivis ;
- les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, appartenant à des collectivités territoriales, à des établissements publics, à des établissements d'utilité publique, à des sociétés mutualistes ou à des caisses d'épargne ;
- les terrains reboisés par l'État pour le compte de leurs propriétaires tant que ces derniers restent débiteurs de l'État ;
- les bois, forêts et terrains à boisier propriétés d'un groupement forestier dont plus de la moitié de la surface lui a été apportée par des collectivités et personnes morales dont les bois sont susceptibles de relever du régime forestier.

État des plantations effectuées depuis 1958 (au 1^{er} juin 1957) dans la forêt de Boulogne-sur-Mer (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1312 W 33)

Date	Superficie	Essence	Nombre	Observations
1958	100	Chêne	1000	
1959	150	Chêne	1500	
1960	200	Chêne	2000	
1961	250	Chêne	2500	
1962	300	Chêne	3000	
1963	350	Chêne	3500	
1964	400	Chêne	4000	
1965	450	Chêne	4500	
1966	500	Chêne	5000	
1967	550	Chêne	5500	
1968	600	Chêne	6000	
1969	650	Chêne	6500	
1970	700	Chêne	7000	



Affiche d'adjudication définitive de bois des environs de Saint-Omer, 1819 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 7 M 104)



Delimitation de la Zone Rouge, années 1920 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 7 M 104)

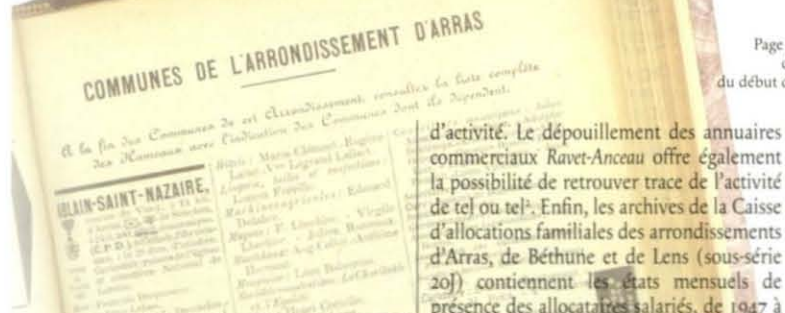
UN SUJET D'ACTUALITÉ :

les archives et les retraites

Les archives départementales du Pas-de-Calais reçoivent régulièrement des demandes de particuliers pour constitution de dossiers de retraite¹. À l'occasion de la réforme des différents régimes de retraites commencée au printemps 2003, une liste rapide et non exhaustive des ressources disponibles peut être dressée sur le sujet.



Page d'un registre du commerce du début du XX^e siècle.



Il faut savoir, tout d'abord, que pas plus que leurs homologues des départements ou des communes, les archives départementales du Pas-de-Calais n'ont pas vocation à recevoir normalement et régulièrement, les fonds des établissements ou organismes de droit privé, sauf s'ils exercent une mission de service public ; les salariés du secteur privé n'y trouveront pas, par exemple, leurs fiches de paie. Des exceptions sont toujours possibles, mais elles illustrent une politique de collecte de fonds à valeur documentaire historique. Le Centre des archives du monde du travail, service déconcentré de l'État situé à Roubaix, reçoit, lui, des fonds d'entreprises, de syndicats et d'associations qui peuvent servir, parfois, à la justification de droits individuels.

Les archives départementales conservent, par contre, dans la sous-série 6U, les registres du commerce et des métiers des tribunaux de commerce d'Arras, de Boulogne-sur-Mer, de Calais et de Saint-Omer. Ces documents sont librement communicables (art. L123-1 du Code du commerce), contrairement aux dossiers de demandes d'inscription qui contiennent, eux, des pièces justificatives dont la communication peut porter atteinte à la vie privée. Les commerçants, les artisans et leurs ayants droit peuvent, en tous les cas, demander un certificat d'inscription ou de radiation. Il faut savoir, toutefois, que toutes les années n'ont pas encore été versées. Pour les plus récentes, il convient de s'adresser aux tribunaux compétents, à la chambre de métiers, située à Arras, et à la Caisse régionale d'assurance maladie, à Villeneuve-d'Ascq, pour obtenir un relevé

d'activité. Le dépouillement des annuaires commerciaux Ravet-Anceau offre également la possibilité de retrouver trace de l'activité de tel ou tel. Enfin, les archives de la Caisse d'allocations familiales des arrondissements d'Arras, de Béthune et de Lens (sous-série 20) contiennent les états mensuels de présence des allocataires salariés, de 1947 à 1958, pour les entreprises employant plus de 50 personnes.

En ce qui concerne le personnel de l'État et du département, les archives départementales du Pas-de-Calais ne reçoivent plus que les archives « historiques », à conservation définitive, des services versants. Les archives « courantes » et « intermédiaires », d'utilisation habituelle pour l'activité de l'administration ou qui ne peuvent encore, en raison de leur intérêt administratif, faire l'objet de tri et d'élimination, sont conservées par les services qui les ont produites ou reçues. Néanmoins, les fonds des directions des finances et des ressources humaines de la préfecture et du département, dans la série M, puis dans la série continue W, permettent de retracer les états de service pour les années qui ont été versées. Il en est de même pour les secteurs de la santé, de la justice et de l'enseignement : certains registres de traitement et dossiers de personnels se trouvent également dans la série W, ainsi que dans la série T, pour les dossiers individuels d'enseignants.

Quelques cas particuliers font appel à d'autres séries : les anciens combattants et les personnes réquisitionnées par les autorités d'occupation ou au titre du Service du travail obligatoire pendant la Seconde Guerre mondiale sont invitées à consulter les séries R et W et à contacter les services d'archives du ministère de la défense. Celles qui ont été employées dans les camps d'internement recourront à la série M. Les agents de l'équipement peuvent trouver trace de leurs états de service dans

les archives des associations syndicales de remembrement et de reconstruction d'après guerre, conservées dans la série R. Les agriculteurs et anciens agriculteurs savent bien, quant à eux, l'intérêt du recours aux matrices cadastrales pour aider à prouver leurs droits d'anciens exploitants.

Les archives départementales restent, en tous les cas, à la disposition du public et s'efforcent de répondre aux demandes individuelles en les orientant, au besoin, vers les services compétents.

O. Muth et M.-A. Samier

¹ Les archives départementales du Pas-de-Calais ont traité 173 demandes de recherche en 2002 et 172 depuis le 1^{er} janvier 2003. 106 dossiers de personnel enseignant ont été communiqués à la seule inspection académique en 2002 (94 depuis le 1^{er} janvier 2003).

² Le Ravet-Anceau est un annuaire départemental qui donne le nom des commerçants par ordre alphabétique des noms, des rues et des métiers. Les archives départementales conservent les numéros parus de 1923 à 1936 (référence : B 1677) et de 1947 à 1986 (référence : PC 6).

Bienvenue à...

Olivier Muth, né le 17 avril 1978, archiviste paléographe, conservateur du patrimoine, a pris les fonctions de responsable du centre Georges-Besnier (généalogie, archives contemporaines, presse et publications officielles) le 1^{er} juillet 2003. Dans le cadre de l'École des chartes, il est l'auteur d'une thèse sur la correspondance générale de Louise de Vilmorin qu'il publie depuis aux Éditions du Promeneur. Dans le cadre de l'Institut national du patrimoine, il a effectué des stages aux archives départementales des Hauts-de-Seine, à la mission des Archives nationales au ministère de la culture, à l'Institut mémoire de l'édition contemporaine (IMEC) et à l'université de Californie, Irvine, Special Collections and Archives.

Le Pas-de-Calais



en peinture

Terre d'échanges et de rencontres, le département du Pas-de-Calais a traversé au XIX^e siècle une étape faste de son histoire artistique, étape qui coïncide avec le moment où la peinture de paysage reçoit ses lettres de noblesse et connaît un essor sans précédent. La personnalité d'artistes comme Constant Dutilleux, Charles Desavary, Jules Breton et Eugène Chigot contribuera à véhiculer du Pas-de-Calais l'image d'un département terre d'accueil et de traditions.

Le Pas-de-Calais, département littoral, vert et vallonné où dominent les bois, les forêts et les pâturages cloisonnés de haies vives, n'a cessé d'attirer les peintres français et étrangers parmi les plus prestigieux de leur époque. Cet intérêt pour les paysages de notre département et les beautés connues ou cachées transparaît dans diverses œuvres de ces peintres. Certains de ces sites, comme les plages, les falaises et les petits ports de pêche nourriront l'inspiration de Turner, Manet, Hogarth, Francia ou, plus proches de nous, Derain ou Dubuffet.

Turner s'efforcera de rendre les attitudes des marins à travers une multitude de détails pris sur le vif. Ce génie anglais a été conquis par les jeux de lumière sur les vagues et la mouvance des ciels auxquels il a su donner légèreté et transparence (*La plage de Calais à marée basse*, huile sur toile). Un peu plus tard c'est Bonington qui entre dans l'atelier de Francia venu achever sa carrière à Calais. La spontanéité donne à ses toiles, représentant des scènes de plage et des marines à Wimereux ou Boulogne (*Marché aux poissons à Boulogne*, huile sur toile), une vivacité et une clarté qui lui vaudront l'admiration de Delacroix, autre figure marquante du paysage artistique. Animé d'une véritable passion pour l'univers coloré des gens de la mer, Delacroix saura faire revivre avec fidélité et simplicité ces personnages pittoresques (*Attente des pêcheuses*, huile sur toile). De Courrières à Cucq, le parcours de Jules Breton est celui d'un plaidoyer aux joies de la vie rurale et des travaux rustiques. On lui doit sans doute d'avoir fait de Courrières un lieu de passage obligé pour les artistes de Flandre et d'Artois tant il a su gagner à la cause champêtre toute une génération de peintres.

Le XIX^e siècle fut aussi celui de Corot. Sous l'impulsion du maître, les tableaux ne sont plus exécutés dans les ateliers et les jeunes peintres travaillent sur le motif dans les environs d'Arras ou de Boulogne. La rencontre de Dutilleux amène Corot à fréquenter les paysages du Pas-de-Calais plus assidûment à partir de 1851. Dès l'aube l'artiste plantait son chevalet dans la campagne, sur les bords de la Scarpe ou du Crinchon (*Une route près d'Arras*, huile sur toile). Fasciné par la technique de Corot qu'il rencontre dans l'atelier de Dutilleux, Desavary fait ses débuts en exposant une *Vue de Saint-Nicolas-les-Arras*. Dans son approche moderne du paysage, la peinture de Desavary conserve la fidélité au principe traditionnel de la composition, comme le suggère *La Porte d'eau d'Arras*.

La vague impressionniste touche aussi le Pas-de-Calais, d'abord avec la venue de Manet, puis Boudin et Cazin. Séduit par les immenses plages de Boulogne et de Berck, Manet passe de nombreux étés dans la région et y exécute surtout des œuvres de plein air. Il se rend également à Etaples où il dessine de nombreuses marines épurées (*Sur la plage*, huile sur toile). Très éloignée de la vision intellectuelle de Manet, la peinture de Boudin recherche le contact direct avec la nature et surtout celui des hommes qu'il observe dans leurs occupations et leurs coutumes (*La Canche à Etaples*, huile sur toile).

Citons encore de nombreux artistes locaux, moins connus mais qui ont su capter à leur manière l'essence d'un paysage ou l'atmosphère d'un village. Lavezzari, Tattégren, Roussel, Leverd ou Desrumaux nous ont laissé un précieux héritage, production de toute une vie d'artiste consacrée aux paysages changeants de notre département et à son riche patrimoine, contribuant ainsi à promouvoir ses sites.

Bibliographie :
E. Depoorter-Lalisse, «Dutilleux, un nom associé à l'art», *Diogenes* généalogie, n° 20, Douai, 1996
J. Breton, *Un peintre paysan. Souvenirs et impressions*, éd. Lemerre, Paris, 1896.
E. Truffaut, «Poètes et peintres de la Côte d'Opale», *Bonomia*, n° 25, Boulogne-sur-Mer, 1994.
G. Dilly, *Berck sur toile*, centre de recherches archéologiques et de diffusion culturelle, Berck, 1998.
M. Péricard, *Les peintres et le Pas-de-Calais*, collection Peintres et départements, Rennes, 1992.



Jules Breton, *La glaneuse* (Musée des Beaux-Arts d'Arras - © Sipa, Paris)



J.-B.-C. Corot, *Une route près d'Arras* (Musée des Beaux-Arts d'Arras - © Sipa, Paris)

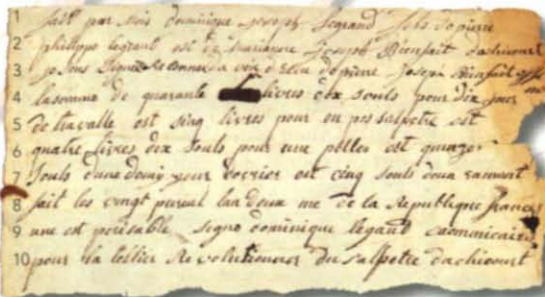
Paléographie

Difficulté :

Durée :

Arch. dép. du Pas-de-Calais,

E Dépôt 4 L 2, 20 prairial an II (8 juin 1794)



1. Fait par mess. Dominique-Joseph Legrand, fils de Pierre-
Joseph Legrand, officier municipal.
2. Philippe Legrand est de Marquise-Joseph Bienfait, d'Achicourt.
3. Le sousigné ne compte d'avant reçu de Pierre-Joseph Bienfait, officier municipal.
4. La somme de quarante francs de sous pour un prêt est
5. de quarante francs de sous pour un prêt est
6. quatre francs de sous pour un prêt est
7. sous d'un demi-jour d'over et cinq sous d'un ramont.
8. Fait les vingt prêtés, l'écriture de la République française
9. une est périsable. Signe Dominique Legrand, commissaire
10. pour les lettres révolutionnaires du salpêtre d'achicourt.

Les archives communales déposées auprès des Archives départementales du Pas-de-Calais y sont regroupées au sein de la série E Dépôt. Elles sont rangées par communes, selon le cadre de classement et les lettres de séries propres aux archives municipales. La série L des archives communales est consacrée aux finances et à la comptabilité postérieures à 1789. Le texte ci-contre est celui d'une quittance, modeste bout de papier qui a dû de parvenir jusqu'à nous à sa qualité de pièce justificative produite à l'appui du compte de dépenses rendu par Pierre-Joseph Bienfait, officier municipal d'achicourt, en séance publique du conseil général de la commune le 30 prairial an II (18 juin 1794).

Les signatures au bas des actes paroissiaux, ou les croix d'illettrés qui en tiennent lieu, sont les seules traces écrites laissées par la majeure partie de nos ancêtres du XVIII^e siècle. En effet, les écrits conservés de cette époque émanent presque tous d'une fraction restreinte de la population : les couches dirigeantes, la noblesse, la haute bourgeoisie, le clergé, la bureaucratie, les administrateurs, scribes, lettrés... On estime que, en 1789 encore, 2 Français sur 3 étaient incapables de signer. Le territoire de notre département toutefois se situe en deçà de cette moyenne, avec 6 habitants sur 10 ne sachant écrire à la même date. Nonobstant, une tranche de population non négligeable savait lire sans avoir atteint le stade de l'écriture.

On conçoit alors la valeur que prennent les quittances, factures et mémoires des fournisseurs, ouvriers, artisans, boutiquiers, aubergistes ou autres, lorsque, comme le présent document, ils sont autographes. Ils sont l'expression directe d'une infime proportion de ce qui constituait l'écrasante majorité des Français : le menu peuple, dont seuls quelques individus émergent, comme par hasard, des brumes de l'Histoire. Par leur vocabulaire, leur grammaire, leur orthographe plus ou moins défailants, ils témoignent du degré d'instruction de leurs rédacteurs, nous livrent un aperçu fidèle, vivant et original de leur siècle. Souvent frustes, naïfs, pittoresques, involontairement cocasses, émouvants aussi, ces monuments écrits apportent, à leur manière, leur contribution à l'Histoire. Ils sont la voix de la multitude.

Par le présent texte, rédigé le jour même de la célèbre fête de l'Être suprême à Paris, apothéose de Robespierre, Legrand atteste qu'il a été payé de ses dépenses en main-d'œuvre et matériel en faveur de l'atelier du salpêtre d'achicourt dont il est commissaire. Aux prises avec l'Autriche depuis avril 1792, la France doit faire face en 1793 et 1794 à une formidable coalition réunissant l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, l'Espagne, les principautés allemandes et italiennes. Un étai de fer menace d'étouffer la République, auquel s'ajoutent les multiples séditions de l'intérieur : royalistes, chouans, fédéralistes, traités en tous genres. Au printemps de 1794, les troupes autrichiennes campent dans le département du Nord. Au cours de ces deux années terribles, la Nation, dans un sursaut héroïque, se surpasse afin de sauver la Révolution. Pour repousser l'invasisseur, ses armées réclament d'énormes quantités de poudre, composée aux trois quarts de salpêtre. Or, par suite du blocus anglais, les importations de salpêtre de l'Inde, soit la moitié de la consommation française, sont tarées. Sous l'impulsion de la Convention nationale, un grand élan patriotique parcourt la France entière à la recherche des gisements de salpêtre : caves, écuries, bergeries, pressoirs, étables, remises, etc. Le Comité de salut public diffuse à cette fin une brochure illustrée enseignant l'art d'extraire et de traiter les précieuses concrétions. Il dépêche dans chaque département des agents en vue d'activer les opérations. Fréçine, farouche jacobin qui en 1804, à l'annonce de la proclamation de l'empire, préféra se donner la mort plutôt que de survivre à la République, Fréçine, chargé de la surveillance d'une raffinerie révolutionnaire de salpêtre à Paris, leur écrit : «C'est du sol même de la République que les bras des hommes libres doivent extraire la poudre destinée à exterminer l'odieuse race des tyrans. Que les bons sans-culottes continuent à coopérer de leurs bras ; que les riches, par des fournitures d'ustensiles et par des collectes volontaires, contribuent efficacement à la fabrication du salpêtre, afin que celui qui se trouve enseveli dans le sol de la République puisse être bientôt converti en poudre et délivrer la terre des brigands couronnés qui l'oppriment et la ravagent». En juillet 1794, dans tout le pays, 6 000 ateliers s'emploient fiévreusement au

lessivage, à la cuisson, la cristallisation du salpêtre, parmi lesquels celui d'achicourt. Le colossal effort de guerre porte ses fruits, parce qu'il est animé par la ferveur révolutionnaire : l'été de l'an II (1794) voit la victoire des armes françaises et le reflux de l'ennemi.

L'écriture appelle peu de commentaires. Net, bien formé - non sans hésitation - son alphabet est moderne. On y remarque le V *(ouvrier, ligne 7)* commun à la gothique et à la bâtarde. On y trouve également, héritage de la cursiva des siècles précédents, le jambage plongeant de l'H final, bouclé et prolongé par un long trait de fuite *(Joseph, ligne 1)*, à comparer avec deux versions plus modernes mais moins élégantes de l'H en même position, dans le même mot répété plus bas : *(Joseph, ligne 2)*, *(Joseph, ligne 3)*. Noter le T dont «la haste se trouve parfois dotée d'une panse *(travail, ligne 5, atelier, ligne 10)* ; en position terminale, il est aussi tracé avec une boucle de liaison *(Fait, ligne 1, Legrand, ligne 2)*.

Les abréviations sont rares : *off m* (=officier municipal, ligne 3), abréviation sévère par suspension, se déduit assez aisément du contexte ; quant à *deux me* (ligne 8) abrégé par contraction deuxième, il faut y voir une imitation maladroite des écrits de l'époque, où la terminaison *me*, au lieu d'être suscrite, a été mise sur la ligne à la suite d'un blanc.

Les quelques difficultés du texte proviennent de sa mauvaise orthographe et de l'interprétation de certains mots plus que de son alphabet. Dans la graphie *travail* (ligne 5), on reconnaît la phonétique picarde. *Ramont* (ligne 7) est un vocable patois, tiré du latin *ramus* (branche, rameau), signifiant balai - tandis que ce dernier terme a une racine celtique. L'originalité de l'acte réside non dans sa teneur, mais dans sa forme ; une étourdrie savoureuse vient y mettre le comble : alors que les formules consacrées proclament la République française une et indivisible, ou bien une et impérissable, Legrand, lui, maîtrisant mal encore la rhétorique révolutionnaire, et plus familier, peut-être, des denrées périssables que de l'immortalité de la République, la fait «une est périsable» (ligne 9) !

N. Buanic

Historie & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90
 Directeur de la publication : Roland HUGUET - Rédacteur en chef : Jean-Éric IUNG - Coordination : Lydia HUGUET
 Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras
 Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254-1184 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2003 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2003

ABONNEMENT

A reproduire sur papier libre

Prix : 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros

Nom :

Adresse :

Prénom :

Profession :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
 Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS